

Ouverture des secteurs Perros-Guirec, Large / Nerput, zones crépidulées le lundi 1er octobre 2018

➤ Ouverture les lundis et mercredis - 5 heures de pêche/jour – pas de rattrapage

⇒ **Perros-Guirec (ouverture sous réserve de prospection favorable)** : Pêche maximum autorisée **800 kg net** par navire

⚠ Ce gisement est réservé aux titulaires **inscrits** dans nos bureaux (ou par mail cdpmem22@bretagne-peches.org) avant le 21/09/18. Les navires inscrits seront autorisés à pêcher exclusivement sur ce gisement, ceci durant toute sa période d'ouverture.

⇒ **Zones crépidulées** : Pêche maximum autorisée **650 Kg net** par navire de Coquilles Saint-Jacques **propre à la vente (décrépidualées)**

⚠ Ces zones sont réservées aux **titulaires de la seule licence de pêche des coquilles St Jacques Côtes d'Armor et inscrits** dans nos bureaux (ou par mail cdpmem22@bretagne-peches.org) avant le 21/09/18. Les navires inscrits seront autorisés à pêcher exclusivement sur ces zones, ceci durant toute sa période d'ouverture.

⇒ **Large et Nerput** : Pêche maximum autorisée **900 Kg net** pour 2 hommes embarqués / **1,100 tonne nette** pour 3 hommes et plus

⚠ La liste du nombre d'hommes embarqués au **19/02/18** fournie par la DML22 à l'exception des nouvelles licences (*nouveau couple navire/propriétaire*), vous sera transmise prochainement.

Aucune demande d'inscription ne sera prise en compte au-delà du 21/09/18.

➤ **Option plongée** » : Pêche maximum autorisée **650 kg net** par navire, inscription dans nos bureaux ou par mail cdpmem22@bretagne-peches.org) avant le 21/09/18.